



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

**AUTORISATION DE TRAVAUX SUR UN ERP AU TITRE DE LA
SECURITE ET DE L'ACCESSIBILITE
Délivré par Le Maire au nom de l'ETAT**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		
Référence du dossier : AT08405424F0035		
Demande du :	09/10/2024 - affichée en Mairie le : 14/10/2024	
Date de demande de pièces :		
Dossier complet depuis le :	09/10/2024	
Par :	Mme CHAUVIN Emilie	Catégorie ERP : 5 ème Type : M
Demeurant à :	175 Avenue de la Barthalière maison n°7 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE	
Pour des travaux de :	Aménagement d'un salon de toilettage pour animaux	
Sur un terrain sis :	175 Avenue la Barthaliere 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue	

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

Vu la demande d'autorisation susvisée,
Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.111-8 et suivants,
Vu l'avis réputé favorable de la Sous-commission départementale d'accessibilité,
Vu la fiche PE 001 émise par le SDIS 84 portant sur des établissements de 5^{ème} catégorie sans locaux à sommeil.

ARRETE

ARTICLE 1 : les travaux d'aménagement sur l'établissement susvisé sont autorisés.

ARTICLE 2 : Ils sont cependant assortis des prescriptions suivantes :

DISPOSITIONS SECURITE INCENDIE :

Les prescriptions mentionnées dans la fiche PE001 émise par le SDIS 84 devront être respectées.

L'ISLE SUR LA SORGUE, le 11/02/2025

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,



Françoise MERLE.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*)